

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (CCN)

PLAN D'ACTION (2006-2009)

**MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA
*LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES***

En vertu du Cadre de responsabilisation adopté par le Cabinet en 1994 pour la mise en oeuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles* (la *Loi*), la Commission de la capitale nationale (CCN) est parmi les 34 ministères et organismes fédéraux clés qui sont tenus de soumettre un bilan de réalisations annuel à la ministre du Patrimoine canadien. Ce plan décrit les activités prévues et les résultats visés.

Les activités sont regroupées sous les catégories suivantes :

- **sensibilisation** des employés et de la haute direction à la dualité linguistique et aux priorités des Collectivités de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM);
- **consultations** des CLOSMs sur leurs priorités ou sur de nouvelles initiatives, politiques ou programmes de notre organisme;
- **communications** avec les CLOSMs au sujet de nos programmes et services;
- **coordination et liaison** avec d'autres instances gouvernementales (fédérales, provinciales ou municipales);
- **financement et prestation de programmes** aux CLOSMs; et
- **reddition de comptes**.

Renseignements généraux	
Ministère/organisme fédéral : Adresse :	Commission de la capitale nationale (CCN) 202-40, rue Elgin Ottawa (ON) K1P 1C7
Site Web :	www.canadacapital.gc.ca
Ministre responsable :	Marcel Beaudry, Président
Hauts fonctionnaires responsables de la mise en oeuvre de la Partie VII de la <i>Loi</i> :	Micheline Dubé, Vice-présidente administrative et chef des opérations Suzanne Gustafsson, Vice-présidente, Ressources humaines et Gestion de l'information
Mandat du ministère/de l'organisme fédéral :	Le mandat de la CCN est d'édifier une magnifique capitale pour les Canadiens et Canadiennes. Plus précisément, la CCN doit établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale et d'organiser, et de parrainer ou promouvoir, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social.
Coordonnateur national responsable de la mise en oeuvre de l'article 41 : Titre exact : Adresse postale : Courriel :	Stéphane Pellicano Agent de programme, Développement organisationnel Commission de la capitale nationale 202-40, rue Elgin Ottawa (ON) K1P 1C7 spellica@ncc-ccn.ca
Période couverte par le plan d'action :	1 ^{er} avril 2006 au 31 mars 2009

Sommaire des principaux résultats prévus

La Commission de la capitale nationale (CCN) a pour mandat d'édifier la région de la capitale du Canada au nom de tous les Canadiens et Canadiennes. Notre mission est de faire en sorte que cette région soit une source de fierté et d'unité. Pour y arriver, nous croyons fermement que nous nous devons d'être des ambassadeurs des deux langues officielles du Canada car celles-ci constituent le fondement de notre pays.

Nous sommes non seulement engagés à appliquer la *Loi* dans tous nos secteurs d'activités, nous le sommes aussi dans le maintien des deux langues officielles dans la région de la capitale du Canada. En ce qui concerne la prestation de notre mandat, le bilinguisme y occupe une place prépondérante dans tous les aspects de nos activités quotidiennes.

En créant un lieu de rencontre pour tous les Canadiens et Canadiennes, la CCN présente la région de la capitale aux visiteurs comme un endroit où ils peuvent découvrir la culture, les réalisations et le patrimoine canadiens grâce à une variété de services, d'activités et de programmes mettant en valeur l'identité canadienne. Nos programmes et nos services à l'intention du public sont non seulement offerts dans les deux langues officielles, ils sont aussi conçus de manière à refléter le caractère linguistique et la diversité culturelle unique de notre région et de notre pays. Une attention particulière est portée au fait d'organiser des manifestations et des activités des deux côtés de la rivière des Outaouais et de donner aux visiteurs l'occasion de découvrir et de faire l'expérience de la diversité culturelle du Canada.

Nous continuerons à faire des efforts concrets pour inclure des représentants des Collectivités de langue officielle en situation minoritaire (CLOSMs) dans nos thèmes de programmation, tels la fête du Canada, le Bal de Neige, Le Spectacle son et lumière sur la colline du Parlement, et dans nos programmes d'animation sur place.

La CCN comme présence sociale

La CCN est fière de jouer un rôle important dans la promotion des deux langues officielles dans la région de la capitale du Canada tout en faisant affaires avec des partenaires, des dirigeants communautaires et des résidents. La CCN assume de plus un rôle de chef de file en collaborant avec les administrations municipales afin de promouvoir l'importante question de la dualité linguistique dans la région de la capitale du Canada, laquelle peut servir d'exemple pour tout le pays.

La CCN a aussi établi des contacts avec des dirigeants d'affaires dans la région de la capitale du Canada pour aborder la question de la dualité linguistique et pour entrevoir la possibilité d'initiatives permettant de renforcer le caractère bilingue d'établissements, à Ottawa et à Gatineau, et d'accroître la présence de cette dualité. Cette démarche pourrait inclure des affiches, un accueil, des menus et un service bilingues. Le service bilingue dans les établissements fédéraux et commerciaux de la capitale est un objectif qui peut être atteint et qui peut aussi servir d'exemple pour tout le pays.

La CCN veille au rendement et à la conformité en ce qui a trait à ses obligations afin d'offrir au public des services dans les deux langues officielles, y compris tout concessionnaire ou tout entrepreneur qui assure un service en son nom. Ceci dit, il y a toujours place à l'amélioration dans certains secteurs. Par rapport au service offert par nos locataires commerciaux, nous avons fait des progrès importants et avons mis en œuvre diverses mesures. Ceci dit, nous nous engageons à prendre d'autres mesures afin de veiller à ce que les locataires commerciaux occupant des immeubles loués par la CCN se conforment aux dispositions sur les langues officielles contenues dans leur bail. Nous sommes prêts à travailler avec nos locataires et à leur offrir les outils nécessaires pour leur faciliter la tâche et les aider à bénéficier des avantages du bilinguisme.

La CCN réitère son engagement ferme à poursuivre nos efforts pour atteindre la norme la plus élevée en matière d'exigences linguistiques. Il s'agit là d'un défi constant qui exigera des efforts continus de notre part, et nous sommes prêts à relever ce défi.

Plan d'action détaillé

A. SENSIBILISATION (Activités internes)

[Activités de formation, d'information, d'orientation, de sensibilisation, de communication, etc., menées à l'interne dans le but de sensibiliser les employés et la haute direction à la dualité linguistique et aux priorités des CLOSMs; contrats de rendement des cadres supérieurs et programmes de reconnaissance; prise en compte du point de vue des CLOSMs dans les recherches, les études et les enquêtes effectuées à l'interne.]

Principaux résultats visés	Principales activités prévues en vue d'atteindre les résultats visés	Indicateurs de mesure des résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Les employés et la haute direction sont sensibles à l'importance de promouvoir le caractère bilingue du Canada. • Les employés sont renseignés sur la dualité linguistique et les CLOSMs et comprennent leurs responsabilités à leur égard. • Les recherches entreprises à l'interne ou commandées par la CCN permettent de tirer des conclusions relatives aux CLOSMs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation au Comité de la haute direction (CHD) du plan d'action et de l'état des réalisations axées sur les résultats. • Organisation d'activités dans le cadre des <i>Rendez-vous de la francophonie</i>. • Intégration de renseignements sur la mise en oeuvre de l'article 41 de la <i>Loi</i> (promotion des langues officielles et développement des CLOSMs) dans les séances d'orientation destinées aux nouveaux employés. • Accroître la sensibilisation des employés de la CCN de la Politique sur les langues officielles. • La Championne des langues officielles joue un rôle actif dans la promotion des langues officielles et des CLOSMs au sein de la CCN. 	<ul style="list-style-type: none"> • La Championne des langues officielles s'assure que, lors de la planification de nouveaux projets, programmes, et services qui sont éventuellement soumis au CHD pour approbation tiennent compte des langues officielles. • Actions concrètes de promotion prises. • Le niveau élevé de sensibilisation à la fois à l'interne et à l'externe de notre programme sur les langues officielles par le biais du Sondage sur la langue de travail (au trois ans).

B. CONSULTATIONS (Partage d'idées et d'information avec les CLOSMs)

[Activités (ex. comités, discussions, réunions) par lesquelles la CCN consulte les CLOSMs et échange ou dialogue avec elles pour cerner leurs besoins et leurs priorités ou pour comprendre les incidences possibles sur leur développement; activités (ex. tables rondes, groupes de travail) pour explorer les possibilités de collaboration dans le cadre du mandat actuel de la CCN ou dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau programme ou d'une nouvelle politique; participation à des consultations des CLOSMs coordonnées par d'autres instances gouvernementales.]

Principaux résultats visés	Principales activités prévues en vue d'atteindre les résultats visés	Indicateurs de mesure des résultats
<ul style="list-style-type: none"> Les programmes et politiques de la CCN tiennent compte des priorités des CLOSMs. Les CLOSMs ont la possibilité de faire valoir leurs besoins. Les CLOSMs font partie de la clientèle régulière. 	<ul style="list-style-type: none"> Participation à diverses consultations formelles et informelles des CLOSMs coordonnées par Patrimoine canadien/d'autres ministères/des organismes centraux. Faire parvenir le Plan d'action aux CLOSMs pour information. 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'inclusion des besoins des CLOSMs dans les politiques, programmes et services de la CCN. Envergure de la participation des CLOSMs aux activités de la CCN.

C. COMMUNICATIONS (Transmission d'information aux CLOSMs)

[Activités de communications **externes** visant à informer les CLOSMs des activités, des programmes, et des politiques de la CCN et à promouvoir le caractère bilingue du Canada; inclusion des CLOSMs dans toutes les listes d'information et de distribution; utilisation du site Web de la CCN pour communiquer avec les CLOSMs.]

Principaux résultats visés	Principales activités prévues en vue d'atteindre les résultats visés	Indicateurs de mesure des résultats
<ul style="list-style-type: none"> Les achats médias englobent l'achat de temps d'antenne et d'espace publicitaire dans les médias des CLOSMs. Les CLOSMs reçoivent systématiquement de l'information actualisée au sujet des programmes et services de la CCN. Les CLOSMs sont en mesure d'obtenir de l'information sur les programmes et services de la CCN à partir de son site Internet. 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des conseillers en communication aux questions de promotion de la dualité linguistique et de développement des CLOSMs. Utilisation du Bulletin 41-42 du ministère du Patrimoine canadien pour informer les CLOSMs sur les programmes de la CCN. Inscription des groupes clients des CLOSMs dans les listes d'envoi de documents d'information ou d'appels de propositions. Inclusion des médias des CLOSMs situés dans la région de la capitale du Canada dans la liste de distribution des communiqués de presse. 	<ul style="list-style-type: none"> Degré d'utilisation des médias minoritaires. Degré d'utilisation des outils de communication. Publication d'un article dans le Bulletin 41-42 du ministère du Patrimoine canadien.

D. COORDINATION ET LIAISON (N'inclut pas le financement – Coordination à l'interne et liaison avec d'autres institutions gouvernementales)

[Activités de coordination (recherches, études, réunions, etc.) menées par la CCN elle-même avec d'autres institutions fédérales ou d'autres ordres de gouvernements; participation à des activités organisées par d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernements, etc.; participation de la championne des langues officielles et du coordonnateur national à divers forums gouvernementaux.]

Principaux résultats visés	Principales activités prévues en vue d'atteindre les résultats visés	Indicateurs de mesure des résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Le coordonnateur national met en application certaines pratiques exemplaires présentées à des rencontres du réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi</i>. • La CCN collabore avec de multiples partenaires en vue de répondre aux priorités des CLOSMs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux conférences ministérielles sur les affaires francophones. • Participation aux rencontres du réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi</i>. • Participation aux conseils fédéraux régionaux et à leurs sous-comités des langues officielles. • Établissement de relations de travail avec d'autres paliers de gouvernement. • Participation au réseau des Champions des langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Perception des partenaires et des CLOSMs quant à l'amélioration de la collaboration. • Nombre et type de partenariats établis. • Nombre de réunions assistées.

E. FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

[Mise en oeuvre des programmes et prestation des services de la CCN; financement, seul ou en collaboration avec d'autres ministères/organismes fédéraux, de projets des CLOSM; intégration des besoins des CLOSM à la prestation des programmes et services de la CCN.]

Principaux résultats visés	Principales activités prévues en vue d'atteindre les résultats visés	Indicateurs de mesure des résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Les CLOSMs ont accès aux programmes et services de la CCN et font partie de sa clientèle régulière. • La CCN tient compte de la dispersion géographique des CLOSMs dans la prestation de ses programmes. • Les thèmes de programmation (fête du Canada, Bal de Neige, Spectacle son et lumière sur la colline du Parlement, programme d'animation sur place) englobent des représentants des CLOSMs. • La participation de représentants des collectivités minoritaires à des activités tenues dans la capitale est financée à partir des ressources financières existantes, tout comme leur participation à des conférences artistiques et culturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le thème de Bal de Neige en 2008 sera une célébration de la culture francophone au Canada et soulignera le 400^e anniversaire de la découverte de Québec. • La CCN assurera l'envoi de ses matériaux pédagogiques aux écoles situées dans les CLOSMs (comme par exemple <i>Découverte de la capitale du Canada : Tout un lieu de rassemblement</i>). • Lorsqu'il y a des célébrations particulières pour commémorer les anniversaires de ces collectivités minoritaires, ou des anniversaires provinciaux et territoriaux, comme par exemple le 150^e anniversaire de la capitale du Canada en 2007, nous allons mettre en valeur des artistes provenant des collectivités minoritaires de ces régions lors des célébrations de la fête du Canada dans la capitale canadienne. • La CCN continuera de maintenir sa participation à des conférences et continuer de s'impliquer dans les réseaux artistiques et culturelles des CLOSMs. • La CCN examinera la possibilité de signer un protocole d'entente avec le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Partenariat interministériel avec les collectivités de langue officielle (PICLO) et de proposer des projets qui s'y 	<ul style="list-style-type: none"> • Nature et envergure des activités et des services offerts aux CLOSM (ex. : ressources matérielles/humaines). • Exemples concrets d'actions ciblées.

	<p>rattacheraient afin de sensibiliser les collectivités minoritaires de langue officielle aux activités de la CCN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CCN examinera la possibilité de financement de projets conjoints avec un ou plusieurs autres ministères. • La CCN examinera la possibilité de prêt de services dans le cadre d'activités menées par les CLOSMs. 	
--	---	--

F. REDDITION DE COMPTES

[Activités par lesquelles la CCN intègre son travail de mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi* aux mécanismes ministériels de planification et de reddition de comptes (ex.: rapport sur les plans et priorités, rapport ministériel sur le rendement, plan d'affaires ministériel, bilan de réalisations pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi*, etc.); évaluations et vérifications internes des programmes et des services; examen régulier des programmes et des services ainsi que des politiques par les cadres supérieurs de la CCN pour assurer la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi*.]

Principaux résultats visés	Principales activités prévues en vue d'atteindre les résultats visés	Indicateurs de mesure des résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Des évaluations et des vérifications internes systématiques et régulières sont effectuées et comportent toujours des éléments et des critères permettant de déterminer la façon dont les politiques et les programmes et services ont influé sur les CLOSMs. • On tient compte et l'on se soucie du nombre d'artistes issus de collectivités de langue officielle en situation minoritaire, qui participent à la fête du Canada et à Bal de Neige. • La direction de la Programmation nationale embauche à chaque année une quarantaine d'étudiants pendant la saison estivale pour servir de guide-interprète et de point de contact pour les visiteurs à la capitale. Le recrutement des étudiants se fera, entre autres, à travers les réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la mise en oeuvre de l'article 41 de la <i>Loi</i> aux mécanismes ministériels de reddition de comptes. • Utilisation de l'outil de mesure du rendement pour la préparation du bilan de réalisations annuel (mise en oeuvre de l'article 41), pour suivre les progrès et identifier des pistes d'action. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de vérification / d'évaluation. • Envergure des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'article 41. • On tient compte et l'on se soucie du nombre d'artistes issus de collectivités de langue officielle en situation minoritaire, qui participent à la fête du Canada et à Bal de Neige.

<p>universitaires et collégiaux de francophones hors Québec ou des anglophones vivant au Québec, de façon à ce que ces jeunes représentent au moins 10% des jeunes embauchés au cours des trois prochaines années.</p>		
--	--	--

Plan de communication

Liste de diffusion

- membres du Comité des sous-ministres responsables des langues officielles
- membres du Comité permanent de la Chambre des communes sur les langues officielles
- membres du Comité permanent du Sénat sur les langues officielles
- Commissaire aux langues officielles
- groupes et organismes des CLOSMs

Adresse Internet exacte de l'état de réalisations de la CCN:

http://www.canadacapital.gc.ca/bins/ncc_web_content_page.asp?cid=16302-22560-22579&lang=2

Annexe

**Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats
du gouvernement du Canada en matière de langues officielles**

Bureau du Conseil privé du Canada (Affaires intergouvernementales)

Résultats immédiats horizontaux	Indicateurs de rendement	Min./org. fédéraux qui pourraient s'associer aux résultats
Accès accru à la justice dans les deux langues officielles	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à fournir des services dans les deux langues officielles - Connaissance/conscience de la disponibilité des services dans la langue de choix 	Justice Canada
Accès amélioré et participation accrue à l'éducation et à l'apprentissage en appui à la dualité linguistique	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des programmes - Accès aux programmes - Participation aux programmes dans la langue officielle de choix 	PCH, Justice Canada, Santé Canada, RHDCC, Industrie Canada, CIC, etc.
Accès amélioré aux services sociaux et de santé dans la langue de choix	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à fournir des services dans les deux langues officielles - Accès aux services dans la langue de choix 	Santé Canada, Développement social Canada
Enrichissement des activités culturelles mettant en valeur l'identité canadienne	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité des communautés à mener des activités culturelles - Participation aux activités culturelles mettant en valeur l'identité canadienne 	PCH, Industrie Canada, CNA, CAC, SRC, AEC, CCN, ONF, Parcs Canada, Téléfilm Canada
Renforcement du développement économique des collectivités et des industries de la langue	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des membres des CLOSM au développement économique de leur collectivité - Développement des industries de la langue 	RHDCC, Industrie Canada, APÉCA, DÉO
Vitalité des collectivités renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - Composition et capital social des CLOSMs - Perception à l'égard des CLOSMs comme collectivités d'accueil 	PCH, CIC, RHDCC, Développement social Canada
La dualité linguistique est renforcée au sein des institutions de la société canadienne et reflétée à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> - Les institutions canadiennes offrent des services dans les deux langues officielles - Les Canadiens utilisent les services dans la langue de leur choix 	AGRFPC, PCH, CIC
Les institutions fédérales respectent la <i>Loi sur les langues officielles (LLO)</i> et la Constitution	<ul style="list-style-type: none"> - Les institutions fédérales offrent des programmes et des services qui prennent en compte et appuient le développement des CLOSMs tout en respectant la <i>Loi</i>. 	Tous les ministères et organismes fédéraux désignés